

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE À LA MRC LE 10 MAI 2023**

Étaient présents à l'assemblée extraordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Daniel Laviolette, maire de Saint-Placide
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Pascal Quevillon, préfet suppléant et maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

Mmes Marie-Josée Maltais, coordonnatrice en gestion financière et matérielle et Isabelle Jalbert, coordonnatrice en aménagement sont également présentes.

Advenant 17h05, M. Pierre Charron déclare l'assemblée ouverte après avoir vérifié que tous les membres ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code Municipal.

RÉSOLUTION 2023-108

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une secrétaire d'assemblée;

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine APPUYÉ par François Robillard et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil procède à la nomination de Marie-Josée Maltais, coordonnatrice en gestion financière et matérielle, à titre de secrétaire d'assemblée, et ce pour la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-109

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour est accepté après les modifications apportées.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Directeur général – greffier-trésorier par intérim - nomination
6. Signature des effets bancaires
7. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet déclare la période de questions ouverte.

N'ayant aucune question, le préfet clôt la période de questions.

RÉSOLUTION 2023-110

DIRECTEUR GÉNÉRAL – GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général – greffier trésorier est absent pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes doit continuer ses opérations;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil procède à la nomination de Isabelle Jalbert à titre de directrice générale – greffière-trésorière par intérim;

QUE la rémunération de Isabelle Jalbert soit bonifiée de 10 % au cours de la période où elle agit à titre d'intérim;

QUE la présente prenne effet immédiatement, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-111

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général – greffier trésorier est absent pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes doit continuer ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE Isabelle Jalbert a été nommée directrice générale – greffière trésorière par intérim;

Il est PROPOSÉ par Benoît Proulx APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU ce qui suit :

QUE Isabelle Jalbert soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Deux-Montagnes tous les documents nécessaires afin de permettre la gestion des effets bancaires de la MRC avec Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-112

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 17h15, il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine APPUYÉ par Daniel Laviolette et RÉSOLU;

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Pierre Charron
Préfet

Mme Marie-Josée Maltais
Secrétaire d'assemblée